

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Vote pour : 0

Vote contre : 7

Abstention : 4

Date de la convocation : 09/07/2026

SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, Jacob Monique, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, BELLEMIN Estelle, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-20

OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation du courant électrique avec le SDEF

Le maire informe le conseil, qu'en vue de permettre l'installation d'un poste de transformation électrique une convention visant à autoriser cet aménagement sur la parcelle B 654 doit être signée entre la commune et le SDEF.

Considérant qu'il manque de précisions sur le projet présenté,

Considérant que, même s'il n'est pas à la charge de la commune, le coût du projet risque d'être élevé par rapport à sa finalité,

Considérant qu'il existe déjà un bâti existant et que sa non utilisation soulève des questionnements,

Considérant l'impact que le projet aura sur le chemin,

Considérant que l'utilisation de l'énergie solaire aurait peut-être pu être envisagée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 voix contre et 4 abstentions :

- Donne un avis suspensif à la proposition de convention dans l'attente d'informations complémentaires.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

